

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS,
ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
DE LA WILAYA D'ANNABA

NIF N° 408015000023086

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITE MINIMALE N° 15 /2026.

La Direction des Travaux Publics de la Wilaya d'Annaba lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale pour la réalisation de l'étude suivante :

INTITULE DE L'OPERATION : INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE LA PROTECTION CATHODIQUE DES QUAIS EN PALPLANCHE ET EN PIEUX DU PORT COMMERCIAL D'ANNABA (W.ANNABA)

Projet : INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE LA PROTECTION CATHODIQUE DES QUAIS EN PALPLANCHE ET EN PIEUX DU PORT COMMERCIAL D'ANNABA

Les entreprises qualifiées et intéressées par le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec capacité minimale peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Annaba, sise au 12 Boulevard du 1^{er} Novembre 1954, NIF N° 408015000023086, fax N° 038 45 12 10, dès la parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

ELIGIBILITES DES SOUSMISSIONNAIRES

Ne sont éligibles au présent appel d'offres National Ouvert avec exigences de capacités minimales que les entreprises ou groupement d'entreprises satisfaisant obligatoirement aux conditions minimales suivantes :

I- CAS D'UNE ENTREPRISE UNIQUE

- a) **Capacité professionnelle** : Seule l'entreprise qualifiée en travaux publics, activité principale et classées à la Catégorie cinq (05) ou plus, possédant le code 344-4232 en cours de validité à la date d'ouverture des plis, sont autorisées à soumissionner.
- b) **Capacité technique**: L'entreprise de réalisation doit avoir réalisé, au moins un projet de protection cathodique portuaire ou projet de réalisation d'un ouvrage portuaire (Pieux ou pipelines ou jetées ou extension ou confortement d'un quaietc...), justifié par des attestations de bonne exécution, signées par le maître d'ouvrage public.
- c) **Capacité financière** : La moyenne des chiffres d'affaire des 03 dernières années des exercices 2023-2024-2025, doit être supérieure ou égal 50 000 000,00 DA, (les bilans comptables doivent être visés par les services des impôts).

II- CAS D'UN GROUPEMENT D'ENTREPRISES:

- a) **Capacité professionnelle**: En cas de groupement de deux (02) ou plusieurs entreprises, ces dernières doivent intervenir sous la forme d'un **groupement solidaire**. Les conditions citées ci-après devront être vérifiées :
 - **Le chef de file** du groupement devra être qualifié en Travaux Publics, activité principale et classé à la catégorie **cinq (05) ou plus**, possédant le code **344-4232**, en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
 - **Les autres membres** doivent être qualifiés en Travaux Publics, activité principale «**catégorie 4 ou plus**» possédant le code **344-4232**, en cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- b) **Capacité technique**: le chef de file du groupement ou un des membres doivent avoir réalisé, au moins **un projet de protection cathodique portuaire ou projet de réalisation d'un ouvrage portuaire (Pieux ou pipelines ou jetées ou extension ou confortement d'un quaietc....)**, justifié par des attestations de bonne exécution, signées par le maître d'ouvrage public.
- c) **Capacité financière**: La moyenne des chiffres d'affaire **des 03 dernières années** des exercices **2023-2024-2025**, doit être **supérieure ou égal 50 000 000,00 DA**, (les bilans comptables doivent être visés par les services des impôts).

-Se fera sur la base de la sommation de la moyenne des chiffres d'affaires des 03 dernières années au prorata de la participation de chaque membre.

-L'absence d'un des bilans sera sanctionnée par la note Zéro (00) et la moyenne de chiffre d'affaires sera calculée pour les chiffres d'affaires des bilans remis divisé par 03.

N. B : L'Expérience et les références professionnelles de la société mère pourront être prises en considération conformément aux dispositions de l'article 57 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION.

- ✓ **DOSSIER DE CANDIDATURE** : (Voir article II-2-1 : contenu du dossier de soumission page 13)
- ✓ **OFFRE TECHNIQUE** : (Voir article II-2-2 : contenu du dossier de soumission page 14)
- ✓ **OFFRE FINANCIERE** : (Voir article II-2-3 : contenu du dossier de soumission page 14)

A monsieur le directeur des travaux publics de la wilaya d'Annaba

Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°15 /2026

INTITULEE OPERATION :

**INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE LA PROTECTION CATHODIQUE DES
QUAIS EN PALPLANCHE ET EN PIEUX DU PORT COMMERCIAL D'ANNABA
(W.ANNABA)**

**Projet : INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE LA PROTECTION CATHODIQUE DES
QUAIS EN PALPLANCHE ET EN PIEUX DU PORT COMMERCIAL D'ANNABA**

**«A ouvrir que par la commission d'ouverture des
plis et d'évaluation des offres»**

La durée de préparation des offres est fixée à **Quinze (15) jours** à compter de la date de la première publication de l'appel d'offres dans le Bulletin officiel des marchés de L'opérateur public (BOMOP), la presse ou le portail des marchés publics.

Le délai de validité des offres est égal à la durée de préparation des offres accordé aux soumissionnaires augmentée de (03) trois mois à compter de la date de leur dépôt.

L'heure limite de dépôts des offres est fixée de **08.30h au 13.30h mn** heure locale,

Les offres doivent être déposées au niveau du secrétariat de la Direction des Travaux Publics de la wilaya d'Annaba, **12 Boulevard du 1^{er} Novembre 1954**, à la date et à l'heure limite de dépôt des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra en séance publique au siège de la Direction Des Travaux Publics de la Wilaya de Annaba à l'adresse sus indiquée le dernier jour de la durée de préparation des offres à 14h00.

NOTA : si la journée de la séance d'ouverture des plis coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal l'ouverture des plis sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.